

lies. Nous nous efforcerons d'en signaler au moins quelques-unes.

La question la plus importante qui se rattache à cette étude est celle de faire connaître nos écoles telles qu'elles sont, de pénétrer dans le petit ménage intérieur des établissements d'instruction, grands et petits. Une peinture sur le vif de ce qui se passe là-bas, ne manquera pas d'intéresser les lecteurs du *RÉVEIL*, et tous ceux qui ont à cœur le progrès de l'instruction publique, et par conséquent le progrès général du pays. Le sage Leibnitz a dit : "On réformerait le genre humain si on réformait l'éducation". Chose singulière, cette vérité n'est pas comprise, ou plutôt, dans la pratique, on agit comme si elle n'existaient pas.

L'indifférence sur tout ce qui touche à cette importante question, non seulement chez le gros public, ce qui s'explique facilement, mais dans les classes dirigeantes, est déplorable. Ceux qui devraient donner le coup d'épaule, les députés, les journalistes, les hommes de profession en général, ne s'occupent pas plus de cette question que du Grand Ture.

Mais ce n'est pas tout. Ceux qui sont officiellement chargés d'organiser l'enseignement, de le surveiller, de le diriger, font preuve d'un apathie incroyable, et les trois-quarts d'entre eux ne savent pas le premier mot de ce qu'ils ont à faire.

Dans les villes comme dans les campagnes, la plus grande partie des écoles sont sous le contrôle d'une commission scolaire composée de cinq membres élus par les contribuables. Ce sont eux qui nomment les instituteurs et institutrices, construisent, réparent et meublent les maisons d'écoles, examinent les élèves deux fois par année, etc.

Leurs devoirs et leurs attributions sont très clairement définis dans la loi et les règlements scolaires.

En apparence il n'y a pas de plus beau système que celui-là. Ces commissaires d'écoles sont les représentants des parents ; ils sont sur les lieux, ils connaissent les besoins de la localité ; s'ils ne donnent pas satisfaction aux intéressés on les remplace à la première élection qui se présente.

Malheureusement, le résultat pratique ne répond nullement aux belles espérances que donne ce système, et voici pourquoi :

L'homme du peuple en général, et plus particulièrement l'habitant des campagnes, ne voit dans l'enseignement que ce qu'il coûte. Le mot *taxe* lui fait une peur bleue. Ce n'est pas qu'il refuse de se laisser tondre, mais le nom de la chose l'épouvante.

Il faut avouer aussi que les orateurs politiques ne l'ont guère instruit sur ce point. Pourquoi ne pas dire carrément et franchement au peuple que pas un Etat ne peut subsister, s'il n'est pas soutenu par ses sujets

qu'il est du devoir de l'Etat de veiller à sa propre sécurité et à celle des citoyens ; qu'il doit favoriser et protéger ce qui donne au peuple la force morale, la force intellectuelle, le bien-être général ; que l'intervention de l'Etat est non-seulement justifiable, mais obligatoire, pour assurer tous les services que l'on ne peut pas raisonnablement espérer de l'initiative privée ; que le plus impérieux, le plus important de ces services est un bon système d'enseignement primaire et secondaire ?

Le peuple en général, ce n'est pas sa faute, ignore ces choses-là.

Il ne sait pas que l'éducation est une richesse, une force pour les individus comme pour les nations. Dans le choix de leurs mandataires, les contribuables n'ont qu'un mot à dire : *Donnez-nous des commissaires d'école qui nous taxent le moins possible.*

Voilà, surtout à la campagne, la loi et les prophètes en fait d'organisation scolaire.

Tout d'abord, les hommes de profession, la classe instruite, ceux qui devraient, d'après le bon sens, avoir la gestion des écoles dans chaque municipalité rurale, sont rarement élus commissaires d'école. Voyez-vous ? ils voudraient peut-être renouveler la maison et le mobilier, payer un prix raisonnable au personnel enseignant, enfin mettre les écoles sur un bon pied. Mais c'est que nos *habitants* ne l'entendent pas de cette façon, allez ! Parcourez les campagnes de la province de Québec depuis Gaspé jusqu'à Aylmer ; vous rencontrerez partout les mêmes préjugés, la même négligence, la même ignorance quand il s'agit des écoles.

Interrogez là-dessus les officiers du département de l'instruction publique, les inspecteurs d'écoles, les rares personnes qui, en dehors de l'enseignement, se sont occupées de cette étude, et tous vous diront :

Les commissaires d'écoles, chargés de par la loi de promouvoir l'intérêt de l'instruction publique, de faire avancer l'éducation, ne remplissent pas du tout ce devoir-là ; au contraire, leur plus grande occupation est de se soustraire aux obligations de la loi et des règlements scolaires.

Ils sont obligés de nommer des titulaires compétents. Ils ne le font pas. "Donnez-nous le diable, pourvu qu'on paye bon marché". Voilà leur devise.

Ils doivent payer leur personnel enseignant tous les mois. Ils ne le font pas.

Ils doivent faire laver, balayer, chauffer la salle des classes. Ils ne le font pas.

Ils doivent munir les écoles d'un mobilier convenable. Entrez dans les écoles des concessions, voyez les tables et les bancs qui sont là, et vous nous en donnerez des nouvelles.

Ils sont tenus de faire subir aux élèves deux examens publics par année.